



**EXTRAIT DE REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.**

**Séance du 23 décembre 2025**

Le 23 décembre 2025 à 10h30, le conseil d'administration du centre communal d'action sociale de la commune de « Saint-Etienne » légalement convoqué le mardi 16 décembre 2025, s'est réuni au 1 rue Attaché aux bœufs sous la vice-présidence de Monsieur Frédéric DURAND - Adjoint en charge des Cohésions sociales.

Nombre de membres :

- En exercice : 17
- Présents : 09
- Votants : 14

Secrétaire de séance : Madame Fabienne THIVILLIER

**Délibération n°05**

**Objet : Finances – Autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2026 - approbation**

Étaient présents :

M. Frédéric DURAND (Vice-Président), M. Charles DALLARA, M. Thierry NITCHEU, Mme Catherine ZADRA, Mme Christel PFISTER, M. Daniel BOURDELIN, M. Charles-Henri SCHMIDT, M. Philippe CESANA, M. Jean GOYET

Avaient donné pouvoir :

M. Jean-Pierre BERGER (Président) ayant donné pouvoir à M. Frédéric DURAND (Vice-Président),

M. Jacques DREVON ayant donné pouvoir à M. Charles-Henri SCHMIDT

Mme Nicole AUBOURDY ayant donné pouvoir à M. Charles DALLARA

Mme Marie-France LIVEBARDON ayant donné pouvoir à M. Daniel BOURDELIN

M. Jean-Pierre KOTCHIAN ayant donné pouvoir à M. Thierry NITCHEU

Absents / Excusés :

Mme Marie-Eve GOUTELLE, M. Henry DUPOIZAT, Mme Huguette GUILHOT,

**Vu**

- Le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment son article R 123-20 ;
- Les instructions comptables M57 et M22.

**Considérant**

- Le Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) est présenté à cette même séance
- Le vote du budget principal, du budget annexe Portage de repas et du budget annexe RPA est programmé pour le Conseil d'Administration du 27 janvier 2026.

- L'article 1612-1 du Code Général des Collectivités territoriales précise que « jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale en droit, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente ».
- Concernant les dépenses d'investissement, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Considérant qu'il convient d'autoriser le Président du CCAS à engager, liquider et mandater les **dépenses d'investissement**, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2025 jusqu'à l'adoption du budget primitif 2026, il est proposé au Conseil d'affecter les crédits suivants :

- **Pour le budget Principal du C.C.A.S. :**

- Chapitre 20 (Immobilisations incorporelles) : 17 750.00 €

Pour mémoire Budget Total 2025 : 71 000.00 €

- Chapitre 21 (Immobilisations corporelles) : 50 897.35 €

Pour mémoire Budget Total 2025 : 203 589.38 €

- **Pour le budget Annexe des EHPAD :**

- Chapitre 20 (Immobilisations incorporelles) : 15 775.50 €

Pour mémoire BP 2025 : 63 102,00 €

- Chapitre 21 (Immobilisations corporelles) : 143 464.98 €

Pour mémoire BP 2025 : 573 859.91 €

- **Pour le budget Annexe des Résidences-autonomie :**

- Chapitre 20 (Immobilisations incorporelles) : 7 500,00 €

Pour mémoire BP 2025 : 30 000,00 €

- Chapitre 21 (Immobilisations corporelles) : 32 500.00 €

Pour mémoire BP 2025 : 130 000,00 €

**L'Assemblée Délibérante autorise le Président ou le Vice-Président du CCAS à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts aux budgets de l'exercice précédent.**

Vote à main levée : nombre de voix :	- POUR :	14
	- CONTRE :	0
	- ABSTENTION :	0
	- NE PREND PAS PART AU VOTE :	0

Détail des votes :

- Pour : M. Frédéric DURAND (Vice-Président), M. Charles DALLARA, M. Thierry NITCHEU, Mme Catherine ZADRA, M. Daniel BOURDELIN, M. Charles-Henri SCHMIDT, M. Philippe CESANA, M. Jean GOYET, Mme Christel PFISTER

M. Jean-Pierre BERGER (Président) ayant donné pouvoir à M. Frédéric DURAND (Vice-Président), M. Jacques DREVON ayant donné pouvoir à M. Charles-Henri SCHMIDT, Mme

Nicole AUBOURDY ayant donné pouvoir à M. Charles DARA, Mme Marie-France LIVEBARDON ayant donné pouvoir à M. Daniel BOURDELLE, M. Jean-Pierre KOTCHIAN ayant donné pouvoir à M. Thierry NITCHEU

- Contre :

- Abstention :

- Ne prend pas part au vote :

Publiée le :

Transmise au Représentant de l'Etat le :

Monsieur le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif, de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site internet de la collectivité et sa transmission aux services de l'Etat (article R.421-1 du Code de Justice administrative).

Fait et délibéré en séance le 23 décembre 2025

**Pour le Président et par délégation  
Le Vice-Président du C.C.A.S.**

**La secrétaire de séance,**

**Fabienne THIVILLIER**



**Frédéric DURAND**

